

*Pib*

Date : 20040216

Dossier : 166-02-32772

Référence : 2004 CRTFP 9



Loi sur les relations de travail  
dans la fonction publique

Devant la Commission des relations  
de travail dans la fonction publique

---

ENTRE

**Didier Arnould**

fonctionnaire s'estimant lésé

et

**Conseil du Trésor  
(Pêches et Océans)**

employeur



**Devant** : Léo-Paul Guindon, commissaire

**Pour le fonctionnaire s'estimant lésé** : Laurin Mair

**Pour l'employeur** : Stéphane Hould, avocat

---

Audience tenue à Calgary (Alberta),  
les 3 et 4 février 2004.

## DÉCISION

---

[1] Dans son grief, déposé le 13 août 2002, M. Didier Arnould contestait la lettre disciplinaire qui lui avait été adressée et qui était datée du 23 juillet 2002.

[2] Au moment de la présentation des arguments par les parties, le représentant de M. Arnould m'a informé que le grief était retiré. M. Didier Arnould a souscrit à la déclaration de son représentant.

[3] En conséquence, je confirme par les présentes que le grief (dossier de la Commission n° 166-02-32772) est retiré. Le présent dossier est clos.

**Léo-Paul Guindon,  
commissaire**

OTTAWA, le 16 février 2004.

Traduction de la C.R.T.F.P.